



Assemblée Générale

Par Lalala01

Bonjour,

L Assemblée Générale de notre copropriété (dont je suis la secrétaire) doit avoir lieu le 2 Novembre .Or, notre département est maintenant soumis au couvre-feu : comment annoncer l'annulation de cette assemblée générale ? faut il un procédé officiel (lettre recommandée) ?
merci

Par chamce

que vous a dit le président du bureau ?

Par Lalala01

pour l'instant, rien, car on vient juste de savoir pour le couvre feu.
c'est le Président qui doit annoncer lui même l' anulation ?

Par chamce

oui, contactez-le pour lui demander ce que vous devez faire ...